



Onderwerp <i>Sujet</i>	Contrôle d'E.P.I. contre les chutes de hauteur
Wetgeving - voorschrift - relatie <i>Législation - prescription relation</i>	AR du 13 juin 2005 relatif à l'utilisation des équipements de protection individuelle ; livre IX, titre 2 du Code du bien-être au travail
Trefwoorden <i>Mots clef</i>	E.P.I.
Vraag - Omschrijving onderwerp <i>Question - Description sujet</i>	L'art. IX.2-26 du Code du bien-être au travail stipule que le contrôle de ces E.P.I. doit être effectué conformément aux instructions du fabricant. L'intention de cette note est de concrétiser à ce point en établissant un certain nombre de "Règles de bonne pratique", qui s'appliquent aux E.P.I. qui ne sont pas fixés de manière permanente.
Antwoord - argumentatie <i>Réponse - argumentation</i>	<p>Quel genre de contrôles le S.E.C.T. effectuera-t-il ?</p> <p>– contrôle visuelle des parties visibles (sans démontage ou utilisation d'outils spécifiques) – tester le fonctionnement sans utiliser d'outils spécifiques – contrôle purement périodique, c'est-à-dire aucun contrôle de conformité ou de contrôle dans le cadre de l'assurance qualité</p> <p>Quels points spécifiques sont au moins vérifiés par le S.E.C.T. lors du contrôle ?</p> <p>– examen minimum de :</p> <ul style="list-style-type: none">• marquages (CE, date de fabrication, numéro d'identification, ...)• complétude (toutes les parties sont-elles encore présentes?)• dommages visibles (fissures, perforations, coutures endommagées, ...)• dommages par lesquels la rigidité et / ou la flexibilité de l'E.P.I. est affectée• décoloration visible et vieillissement sous l'influence de la lumière UV, de produits chimiques, d'humidité, ...• dommages visibles causés par des produits chimiques si ils ont pénétrés en profondeur• intégrité des systèmes d'indication de chute (si présents)• déformation, rouille, usure, ... des pièces métalliques• fonctionnement des pièces mécaniques (antichute à rappel automatique, mousquetons, ...)• durée de vie (conformément aux instructions du fabricant)* <p>* Lorsque le fabricant ne s'engage pas sur la durée de vie d'un EPI mais autorise, sous certaines conditions, une durée de vie infinie, la note suivante doit être incluse dans le rapport après une durée de vie de 10 ans : <i>Votre EPI a été fabriqué il y a 10 ans.</i> <i>Le fabricant, sous respect de conditions strictes d'emploi et d'entretien, n'indique aucune durée de vie.</i> <i>Bien que nous n'avons constaté aucune anomalie visuelle, nous vous conseillons de remplacer votre EPI en matière synthétique.</i></p>
Besluit <i>Conclusion</i>	Si le S.E.C.T. constate des infractions par rapport aux points de contrôle indiqués dans le document TN/H/H/008, l'E.P.I. doit être refusé.
Bijlage <i>Annexe</i>	Aucun
Geschiedenis <i>Histoire</i>	Ajustements 2023 en réponse aux commentaires SPF Emploi, Travail et Concertation sociale (D. De Baere)



Ref.n°	GTO TN/H/H/008
Versie Version	DEF - 2.0
Datum Date	03.04.2023
Pag.	2 van 2

Goedkeuring WG Approbation GT	Goedkeuring BC Approbation CP
datum/date: 09.05.2023 ref. pv GTO GH 02/2023  Ir. Peter De Feyter	datum/date : 13.10.2023 ref. pv GTO BC 03/2023

Nota : De informatie opgenomen in deze technische nota wordt uitsluitend ter beschikking gesteld voor informatieve doeleinden en kan geenszins in tegenspraak zijn met enige wetgeving. Het GTO kan niet aansprakelijk gesteld worden voor enige schade als gevolg van de consultatie of het gebruik van de informatie vervat in deze technische nota. Het auteursrecht en alle intellectuele rechten op de informatie in de technische nota berusten bij het GTO en deze informatie kan niet worden gereproduceerd zonder voorafgaande en uitdrukkelijke toestemming.

Note : L'information contenue dans cette note technique est fournie uniquement à titre informatif et ne peut en aucun cas être en contradiction avec la législation. L'OTC ne peut être tenu responsable d'un quelconque dommage résultant de la consultation ou de l'utilisation de l'information contenue dans cette note technique. L'OTC est dépositaire des droits d'auteur et de tous les droits de propriété intellectuelle relatifs à l'information dans la présente note technique : cette information ne peut être reproduite sans son consentement préalable et explicite.